



ARF VENDEUIL

CSS

24 mai 2018



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Actions de la DREAL

Instruction

- Demande d'autorisation préfectorale ou de modification des installations prévues par le code de l'environnement, études de dangers...
→ proposition d'actes réglementaires au préfet

Inspection

- Site prioritaire national au regard des enjeux environnementaux et SEVESO Seuil Haut
- Site qui fait l'objet à minima de deux inspections par an
- Plus les contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques et aqueux

Inspections

15 février 2018 :

- Système de Gestion de la Sécurité – Gestion des situation d'urgence

Constats : 6 Écarts réglementaires et plusieurs observations relevées
Rapport DREAL du 19/03/2018

◦ Écarts :

- **Le POI n'a pas été mis à jour depuis plus de 3 ans**
En cours de refonte
- **L'exploitant doit transmettre la notice de réexamen de son étude de dangers dans le cadre de la mise à jour quinquennale des EDD pour les Seveso Seuil Haut (dépôt prévu le 15/11/2017)**
Dépôt de la notice par ARF le 07/05/2018 :
→ En cours d'instruction par la DREAL

Inspections

15 février 2018 :

- Système de Gestion de la Sécurité – Gestion des situation d'urgence

• Constats : 6 Écarts réglementaires et plusieurs observations relevées - Rapport DREAL du 19/03/2018

• **Écarts :**

- **Améliorer l'interdiction d'accès au site à toute personne non autorisée**
Pas encore de réponse d'ARF à ce jour
- **Présence de déchets dans le nouveau bâtiment qui n'est pas encore en service**
Réponse ARF 23/02/2018 : Photos montrant l'évacuation des déchets + visite DREAL du 13/03/2018 où l'inspection a constaté l'évacuation des déchets
- **Réaliser un PAC pour les installations qui n'auraient pas été construites conformément au DDAE**
Réponse ARF 26/04/2018 :
L'étude d'un incendie au niveau du bâtiment de préparation des déchets solides avait pris comme hypothèse des portes coupe-feu, alors qu'elles ne le sont pas + l'annexe dédié à la réception du déchet solide comporte un broyeur non prévu initialement.
Prise en compte pour la notice de réexamen de l'EDD

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Inspections

13 mars 2018

Incendie du 05/03/2018

Constats : 11 observations relevées

Rapport DREAL du 29/03/2018

- **Observations :**

- **Transmission de documents à l'inspection (ex : rapport de visites de l'installateur)**

Réponse ARF 26/04/2018 :

Rapport d'intervention ECOPROTECTION en date du 14/03 fourni

- **Indication physique du niveau d'eau de la réserve d'eau**

Réponse ARF 26/04/2018 :

Actuellement, signal capable d'indiquer si la cuve est pleine ou non pleine.

Proposition : relevé hebdomadaire du manomètre à l'entrée du groupe motopompe + étude de la possibilité d'équiper la réserve d'une mesure permanente de niveau

Inspections

13 mars 2018

Incendie du 05/03/2018

Constats : 11 observations relevées
Rapport DREAL du 29/03/2018

- **Amélioration de la connaissance du niveau d'émulseur**

Réponse ARF 26/04/2018 :

Au vu de la technologie en place sur site, impossibilité de connaître le niveau d'émulseur (vu avec le fabricant). Proposition : vidange de l'eau dans la cuve, lecture de la valeur au manomètre, comparaison de la valeur à une table pour connaître la quantité – de manière mensuelle

- **L'exploitant étudiera les asservissements au système de détection incendie qu'il convient de faire sur l'ensemble du site (bandes transporteuses, trémies d'alimentation du four...)**

Réponse ARF 26/04/2018 :

Asservissements des bandes transporteuses à la détection incendie mis en place sur la 1e partie de la chaîne de broyage.

La totalité des asservissements seront en place au plus tard pour fin mai 2018

Pas de nécessité d'asservir les trémies d'alimentation du four à la détection incendie car elles disposent de leur propre système d'extinction.

Toutes ces propositions sont en cours d'instruction par la DREAL

Instruction

31 mai 2016 / 16 janvier 2017

- Antériorité Seveso 3
 - Lors de l'inspection du 15/02/2018, la DREAL a exposé ses attentes pour l'antériorité
 - Une nouvelle nomenclature a été proposée dans la notice de réexamen de l'EDD
- En cours d'instruction

Instruction

Mai 2017

- La société ARF a porté à la connaissance de M. le préfet de l'Aisne un réaménagement du stockage du bâtiment de déchets conditionnés induisant une extension de 2520 m² au Nord du bâtiment autorisé
- Demande de compléments par le DREAL.
- Dossier complété en septembre 2017.
- Finalisation de l'instruction en cours (un seul APC reprendra l'ensemble des demandes).

Instruction

12 janvier 2018

- Déplacement de la station service en bordure de parking poids lourds
- Finalisation de l'instruction en cours (un seul APC reprendra l'ensemble des demandes).

Instruction

07 mai 2018

- Notice de réexamen de l'EDD
→ En cours d'instruction



Merci de votre attention